

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du Jeudi 4 septembre 2025

Convocation envoyée au
délégués communautaires
le :

29 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, s'est réuni à Bonneval en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Monsieur Éric JUBERT est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Étaient présents :

Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,	M. Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS-,
M. Éric JUBERT -BONNEVAL-,	M. Benoist MOREAU -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,	M. Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,	M. Gilles ROUSSELET -MONTARVILLE-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,	M. Fabrice CHABOCHE -MORIERS-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,	M. Denis GOUSSU-NEUVY EN DUNOIS-,
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-,	M. Joël LAMY -PRE ST EVROULT-, arrive à 19h04,
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-,	M. Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL-,	Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
Mme Claire DURAND -BONNEVAL-,	M. Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-,	M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,	M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-,
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,	M. Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE-,
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-, arrivé à 19h06,	M. Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
Mme Françoise COUTADEUR -DANGEAU-,	M. Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE -
M. Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,	SAUMERAY-,
Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-, arrivée à 19h10,	M. Dominique IMBAULT- VILLIERS ST ORIEN-,
M. Bernard GOUIN -PLACEY-,	
M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,	

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-, donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD
Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-, donne pouvoir à Madame Danielle BORDES
Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-, donne pouvoir à Monsieur Éric JUBERT
M. Patrick CHARPENTIER -DANCY-, donne pouvoir à Monsieur Dominique IMBAULT

Étaient absents et excusés :

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,
Mme Laure HARDY -ALLUYES-,
M. Amaud MOUNINGUISSA-SAMBA -ALLUYES-,
M. Michel GIRARD- TRIZAY-LES-BONNEVAL-,

Étaient absents :

M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,
M. Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,

Participent à la réunion :

Mme Sophie TOUDY-CLEMENT – Directrice Générale des Services
M. Damien ZEPHIRIN - Responsable du Pôle Éducation et Culture

Le Président ouvre la séance à 19 heures constate que le quorum est atteint.

DATES DE REUNIONS A VENIR

VICES PRESIDENTS		CONFERENCE DES MAIRES		CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
JOURS	HEURES	JOURS	HEURES	JOURS	HEURES
Rapport d'activités le jeudi 18 septembre 2025 – 19h00 – Espace Grégory Lemarchal à Bonneval					
Mardi 16 septembre 2025	08h30	Mercredi 17 septembre 2025	19h00	Mercredi 1 ^{er} octobre 2025	19h00
Mardi 28 octobre 2025	08h30	Mercredi 29 octobre 2025	19h00	Mercredi 5 novembre 2025	19h00
Mardi 2 décembre 2025	08h30	Mercredi 3 décembre 2025	19h00	Jeudi 11 décembre 2025	19h00

PROCÈS VERBAL

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DU SICTOM BBI

Rapporteur : Monsieur Éric JUBERT
DEL N°2025/093

Il n'y a pas d'évolution particulière sur le BBI.

Nous sommes toujours à 35 communes, 3 communautés de communes (le Bonnevalais, Entre Beauce et Perche et le Grand Chateaudun) pour une population de 26 609 habitants, en très légère baisse -0,15 % par rapport à 2023.

L'évolution des quantités de déchets collectés par le BBI en très légère baisse également entre 2023 et 2024 -0,7%.

C'est surtout les ordures ménagères qui diminuent.

Comme les années précédentes, sur le territoire il y a beaucoup de déchets.

On collecte 699 kilos par habitants, c'est assez important.

Pour information, en Eure-et-Loir c'est 550 kilos à peu près et la moyenne nationale c'est environ 600 Kilos. En gros c'est 100 kilos par habitant de plus que la moyenne nationale.

On a des déchetteries qui fonctionnent très très bien.

Les performances de tri sur le verre on est à 37 kilos par habitant contre 34 pour la moyenne nationale. Les emballages papiers nous sommes à 61 kilos par habitant contre 47 pour la moyenne de l'Eure-et-Loir et la moyenne nationale est de 53 donc là nous sommes un peu plus fort que la moyenne.

Par contre nous ne sommes pas très bons en qualité de tri, comme l'an dernier.

La nouveauté 2024, c'est la déchetterie, la nouvelle déchetterie qui est ouverte.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- De **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 établi par le Sictom BBI conformément aux obligations réglementaires

Monsieur Éric JUBERT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DU SICTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUDUN

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT
DEL N°2025/094

Le rapport du SICTOM de la Région de Châteaudun concerne 5 communes sur notre territoire, Villiers, Dancy, Bullainville, Saint-Maur et Flacey.

Il y a des chiffres qui sont assez comparables à ce que vous a dit, Éric, sur le BBI, puisqu'on est à 568 kilos de déchets produits par habitant pour l'année 2024, pour un total de pratiquement 20 000 tonnes de déchets collectés.

Là sur ces déchets, il y a le papier pour 40 tonnes, le verre, 1 000 tonnes, en augmentation par rapport à 2023, les emballages 1 868 tonnes et les ordures ménagères pour 7 100 tonnes.

Donc par catégorie, vous avez tout ce qui est tout venant, c'est 68 kilos par habitant et c'est en diminution.

En ce qui concerne les végétaux c'est en très nette augmentation, +27% par rapport à 2023 avec 86 kilos par habitant et le bois on est à 32 kilos par habitant et c'est aussi en très nette augmentation +22%

Les gravats c'est 39 kilos par habitant (+18%), les métaux +9% avec 9 kilos par habitant, les cartons 5 kilos par habitant (+2%).

Tout ce qui est mobilier c'est en diminution, - 7% et 12 kilos par habitant.

Voilà donc les principaux chiffres pour ce pour ce site de la région de Châteaudun.

Bernard GOUIN

Est-ce que l'effet « crue » de l'année dernière a été perçu au niveau de la déchetterie ?

Dominique IMBAULT

J'ai envie de dire que normalement oui mais alors on a vu quand même que y avait tout ce qui était bois, tout ce qui était mobilier y avait des traits d'augmentation. Donc effectivement ça peut venir tout ce qui est meuble qui a été un peu abîmé.

Éric JUBERT

Sur Bonneval ce n'est pas si significatif sur le BBI au niveau des déchetteries.

Par contre, ce que je peux te dire, c'est que le Sictom a récolté 130 tonnes de déchets sur la ville de Bonneval dus aux inondations. Ce sont les bennes qu'on avait mis dans les rues le soir, c'est 130 tonnes.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- De **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 établi par le Sictom de la Région de Châteaudun conformément aux obligations réglementaires

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – INTERVENTION DE LA CCB EN FAVEUR DE LA MJD (MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT)

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2025/095

Il est nécessaire de modifier l'intérêt communautaire par rapport à notre éventuelle participation à la Maison de Justice et du Droit qui sera située à Châteaudun.

L'État, demande ce genre de structure. Il y en a dans les sous-préfectures en Eure et Loir, mais Châteaudun, il y avait un vide.

La Communauté de Communes ne participerait pas à l'investissement, on participerait sur le fonctionnement avec un ratio qui est lié au nombre d'habitants. Donc là c'est sur le principe.

Je souhaite que l'on ait quand même un budget, donc ça ne sera pas des grosses sommes, mais on l'avait déjà inscrit au budget.

C'est la CDC du Grand Châteaudun qui porte le dossier, mais il faut l'inscrire dans notre Intérêt communautaire, ce n'est pas une compétence de plus, c'est dans l'action sociale.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la modification de l'intérêt communautaire telle que présentée afin d'y intégrer l'intervention de la Communauté de Communes du Bonnevalais en faveur de la Maison de Justice et du Droit.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

CRST 2 – 2025/2027

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2025/096

Il s'agit de la Convention que l'on signe avec la Région, le Grand Châteaudun et le Bonnevalais qui a été signé le 14 mai 2025 par le Pays Dunois avec des répartitions.

On nous demande de délibérer ce qui a été déjà réparti en accord avec le Pays Dunois.

Pour votre information, le grand Châteaudun n'est pas d'accord sur la répartition puisque le Bonnevalais à près de 40% et si on fait un ratio nombre d'habitants on n'est pas à 40%.

Sauf que quand on regarde le CRST 1, le grand Châteaudun avait beaucoup plus que le ratio qu'il aurait dû avoir au nombre d'habitants et la Région nous dit ce qui les intéresse, le Pays Dunois aussi, bien sûr, c'est quand les projets sont prêts.

Ce n'est pas un problème de répartition, si sur un moment donné un secteur a plus de projets, on les prendra, puis le coup d'après ça sera l'autre.

Donc on nous demande de délibérer sur la répartition qui a été faite.

Je vous rappelle quand même qu'il y a il y a plusieurs projets, mais en ce qui concerne la Comcom, il y a 2 projets phares, le bassin extérieur et puis le nouveau Centre Enfance.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la maquette financière et le programme d'actions qui en découlent pour la période 2025-2027.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

FINANCES

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ET ASSUJÉTION À LA TVA

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2025/097

C'est la suite classique de la prise de compétences assainissement.

Donc on doit créer ce budget assainissement collectif qui sera bien sûr équilibré par les recettes des 6 communes.

Donc aucune conséquence sur le budget de la Comcom, puisque c'est un budget qui doit s'équilibrer.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE SE PRONONCER** sur la création du Budget Annexe « Assainissement Collectif ».

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2025/098

C'est un tableau que l'on a tous les ans mais qui fait apparaître une nouvelle ligne, le SDIS puisque maintenant la Comcom paye en lieu et place des communes.

Donc ça change l'attribution, les communes peuvent passer négatives, d'autres positives. Enfin c'est la mise à jour du tableau du passage au SDIS à l'année 2024 qui était l'année de référence.

On viendra vous voir, notre collègue de Trizay vous en a parlé, on viendra vous voir quand on aura tous les éléments pour les antennes. Mais toutes les communes n'ont pas répondu donc il y a encore un changement.

Jean-Marc Vanneau a fait une proposition en Conférence des Maires pour laquelle je suis tout à fait d'accord, les antennes ont quand même pour effet de détériorer les châteaux d'eau, on le constate, je sais pas comment on fera, s'il y a un transfert de charge concernant la recette, il y aura une discussion, on se reverra avec les communes qui ont des antennes, je serai plutôt tenté à dire je laisse le transfert à la Comcom car les Communes ne peuvent pas continuer à encaisser les recettes et ne pas assumer les travaux mais on verra, ce n'est pas à l'ordre du jour mais ça sera un sujet de discussion intéressant.

Donc sur ce tableau qui concerne l'arrivée du SDIS, est ce qu'il y a des questions, avis contraire, abstention ?

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ARRÊTER** tels que présentés les nouveaux montants d'attribution de compensation

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2025/099

Budget 40000 BUDGET PRINCIPAL

Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
70 - Produits des services, du domaine et de ventes diverses					
70845	mise à dispo personnel facturés aux communes membres du GFP		1 700 000,00 €		
73 - Impôt et taxes					
73211	Attribution de compensation		-1 145 643,00 €		
014 - Atténuations de produits					
739211	Attribution de compensation	473 425,00 €			
65 - Autres charges de gestion courante					
6238	Publicité, publications, relations publiques - divers	80 932,00 €			
Total		554 357,00 €	554 357,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget 40001 BUDGET ACTIVITE ECONOMIQUE

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général					
6288	Autres Services extérieurs	- 1 700,00 €			
67 - Charges Spécifiques					
673	Titres Annulés (sur exercices antérieurs)	1 700,00 €			
Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget 40003 BUDGET EAU

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10 - Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Autres réserves				0,31 €
20 - Immobilisation incorporelles					
2031	Frais d'études			0,31 €	
Total		0,00 €	0,00 €	0,31 €	0,31 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ADOPTER** les décisions modificatives n°1 de l'exercice 2025

Monsieur Joël BILLARD au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2025/100

Monsieur le Trésorier de Châteaudun nous demande d'admettre en non-valeur les créances présentées dans la liste n° 7104350331 pour le budget EAU (40003) d'un montant de 131.29 €.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE DÉCIDER** d'admettre en non-valeur les créances énumérées

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2025/101

Monsieur le Trésorier de Châteaudun nous demande d'admettre en créances éteintes les créances présentées dans la liste n°7190760131 pour le budget EAU (40003) d'un montant de 1 098.02 € et n°7256770531 pour le budget ENFANCE (40005) d'un montant de 577.66 €.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE DÉCIDER** d'admettre en créances éteintes les créances énumérées

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

EXONÉRATION COTISATION FONCIÈRES DES ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2025/102

Cette exonération de cotisations foncières des entreprises concerne la Commune de Dangeau qui a reçu une nouvelle classification, FRR+. Cette classification permet d'avoir un peu plus d'exonération pour les entreprises.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'INSTAURER** l'exonération des cotisations foncières des entreprises de Dangeau

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

EXONÉRATION TAXE FONCIÈRES SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2025/103

Cette exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties pour les entreprises concerne la Commune de Dangeau qui a reçu une nouvelle classification, FRR+. Cette classification permet d'avoir un peu plus d'exonération pour les entreprises.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'INSTAURER** l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises de Dangeau

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS DU SERVICE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU
DEL n°2025/104

Il est nécessaire de définir, pour les travaux que l'on serait amené éventuellement à faire, les tarifs de ces interventions.

La dernière délibération fixant ces tarifs date de 2022, il faut donc les actualiser.

On vous propose de fixer :

- Valorisation des heures de main d'œuvre à 37 euros HT,
- Pelle avec chauffeur à 76 euros HT
- Camion avec chauffeur à 82 euros HT

En sachant qu'on ne doit absolument pas faire de concurrence aux entreprises privées, nos prix sont sensiblement identiques aux entreprises voisines privées.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **De fixer** tel que présentés les tarifs d'intervention du service de l'eau

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

CESSION DE VÉHICULE

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2025/105

Il est proposé de céder un véhicule voué à la casse et le garage qui est sur la Nationale 10 s'est porté acquéreur pour un montant de 100 euros TTC.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la cession du véhicule pour un montant de 100 euros.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR POUR LES TRAVAUX DE DISTRIBUTION À NEUVY-EN-DUNOIS VERS ALLONVILLE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU
DEL n°2025/106

Cette demande de subvention concerne le renouvellement de canalisation sur la commune de Neuvy-en-Dunois. On a coupé en deux morceaux.

Là on irait jusqu'à Gourville pour un prévisionnel de travaux de 98 136 euros HT. La demande de subvention à hauteur de 40% peut être déposée auprès du Conseil Départemental soit un montant de 39 254,40 euros et un autofinancement de 58 881,60 euros.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **De VALIDER** le plan de financement tel que présenté et d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer et déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

EAU

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU
DEL N°2025/107

Pour faire un bon résumé, en 2024 production d'un peu moins de 800 000 m³, c'est un peu moins de 2% par rapport à 2023. On alimente 340 km de canalisation.

En ce qui concerne les analyses, la conformité microbiologique 100 % des analyses sont bonnes ; les analyses physico chimiques, là on a 66 % d'analyse satisfaisante, c'est toujours le fameux problème nitrates, on est entrain de résoudre ça petit à petit.

Le rendement du réseau c'est plutôt une bonne nouvelle, preuve que nos agents travaillent tous les jours dessus, on a un rendement global de 84,7 % ce qui fait 8 points de mieux que l'année dernière.

Joël BILLARD

Ça reste fragile mais ce n'est pas neutre, ça veut dire qu'on ne sera pas pénalisé normalement.

Jean-Marc VANNEAU

Pas trop normalement car vous vous souvenez, l'Agence de l'Eau calculera ces taxes à partir de nos rendements réseaux. Alors moins le réseau sera bon, plus les taxes de l'agence seront élevées.

L'indice des réseaux est de 96 sur 120, un petit taux de renouvellement des réseaux aussi on les renouvelle en fonction de nos moyens et ce que je répète toujours, le renouvellement des réseaux est lié au prix de l'eau, alors on veut bien renouveler tout, mais malheureusement ça représentera le prix de l'eau. Alors j'entends assez geindre comme ça, donc on va y aller avec parcimonie

Pour le prix de l'eau, en 2024 il était déjà à 2,90 euros la part variable, cette année l'augmentation a eu lieu uniquement sur la part fixe qu'on a appelé « participation au réseau » d'un montant de 74 euros HT annuel.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- De **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de la Communauté de Communes du Bonnevalais – année 2024

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTÉ DE DANGEAU – DÉLÉGATION SAUR – ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU
DEL N°2025/108

Le rapport fourni par la SAUR pour la Commune de Dangeau puisqu'ils sont en DSP jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce réseau dessert 1 500 habitants pour 618 abonnés.

Production de 60 000 m³ environ en 2024 pour un réseau de 45 km.

Pas de problème sur les conformités physico chimique et microbiologique
un prix moyen avec, pour une facture de 120 m³, un prix de 4,41 euros.

Pas d'investissement sur le renouvellement de réseau. C'est à dire la DSP sachant que le contrat ne sera certainement pas renouvelé il y a très peu d'effort sur l'entretien du réseau à Dangeau.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- De **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de la Commune de Dangeau – Délégation SAUR – année 2024

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT
DEL N°2025/109

Donc voilà le RPQS de l'assainissement d'un collectif, je vous rappelle que ça concerne les 19 communes en totalité ou en partie.

Ce service public dessert 7000 habitants, c'est à dire 57% de la population de notre territoire.

Alors je voudrais préciser tout de suite, parce qu'on a toujours des soucis tous les mois, que ce service n'assure pas l'entretien des installations. Ce service n'assure pas la réalisation et la réhabilitation des installations. Ce sont des entreprises choisies par les administrés.

Et enfin, ce service n'assure pas le traitement des matières de vidange.

Je le précise parce qu'on est régulièrement appelé pour nous demander ce qu'il faut faire, qu'il faut trouver une entreprise, que ça coûte.... Donc ce n'est pas notre rôle, sinon ça serait beaucoup plus cher.

Les tarifs : le contrôle de bon fonctionnement, c'est 110 €, les contrôles de conception et de réalisation c'est 120,00 €.

Un chiffre qui a pu vous surprendre, c'est le taux de conformité, nous sommes passés de 57 en 2023 à 84 pour 2024. Alors ne crions pas victoire, ce n'est pas parce que d'un seul coup on est très bon, très vertueux. C'est tout simplement parce qu'il y a une nouvelle appréciation de la conformité maintenant donc toutes les installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou toute installation qui n'a pas de risque avéré de pollution de l'environnement est considérées conformes.

Je trouve que c'est vraiment une évolution intelligente parce qu'avant on avait des taux de conformité qui étaient bas et dès l'instant où ça ne me pose pas de problème, ni pour la pollution de l'environnement ni pour la santé des personnes c'est quand même une installation qui fonctionne.

Je donne un exemple s'il y a une ventilation, juste une ventilation qui ne marche pas, avant c'était non conforme, maintenant c'est conforme.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- De **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – année 2024

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

PROJET LENE0 À BONNEVAL

Rapporteur : Monsieur Olivier HOUDY

DEL N°2025/110

Le projet Leneo situé dans la zone industrielle Saint Gilles donc complètement au bout, quasiment sous les éoliennes.

La particularité de ce projet c'est qu'il est basé à partir de fermentation de 100 000 tonnes de paille pour produire 200 gigawatts par an de CO₂ et 150 000 tonnes de biofertilisant.

Sachant que l'idée c'est d'essayer de récupérer dans nos futures Usines de la zone Industrielle les eaux d'agro-industrie, entre autres, et des eaux pluviales.

Cela représente entre 40 et 50 rotations par jour de camion sachant qu'ils roulent toujours à charge parce que du coup ils amènent de la paille dans les coins qui sont décentrés.

Éric JUBERT

Donc la COM COM doit délibérer et ensuite c'est la commune de Bonneval qui va délibérer.

Comme vous l'a dit Olivier, je vous rappelle qu'il y avait eu un premier projet sur la route d'Orléans, de total énergie, qui était plus facile à faire sur le papier, mais qui finalement a été abandonné.

Donc c'est une nouvelle étude, c'est dans le bout de la zone Saint Gilles, à côté de la déchetterie. Pour nous géographiquement c'est mieux placé parce qu'en terme de flux de camions, on est tout de suite sur la nationale. Et le projet sera ou sera pas parce qu'avec les méthaniseurs en fait c'est souvent qu'il y a des études de lancées mais ça n'aboutit pas forcément.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** la société LENE0 à déposer une déclaration de projet.

Monsieur Olivier HOUDY met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

ENFANCE

MISE EN PLACE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA JEUNESSE (CCJ)

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUIN

DEL N°2025/111

Dans le cadre de la Convention Territoriale des Services aux Familles (CTSF) 2022-2026 – action 3-A « mettre en place une instance participative des jeunes », la Communauté de Communes du Bonnevalais prévoit la création d'un Conseil Communautaire de la Jeunesse (CCJ).

La mise en place d'un CCJ permet représenter la parole des jeunes à l'échelle intercommunale, favoriser leur engagement citoyen et la réalisation de projets collectifs, renforcer les liens entre les jeunes et les élus.

Un calendrier prévisionnel va être établi, à la rentrée 2025 lancement de l'appel à la candidature. Dans le courant de l'automne 2025, installation officielle du Conseil Communautaire de la jeunesse. Et puis dans le courant de l'hiver 25-26 début du premier projet.

On a la chance aussi quand même d'avoir un directeur maintenant, Laurent Plessel, qui a déjà mis ça en place en région parisienne. Donc ça c'est un atout, un atout formidable parce qu'on avait déjà toute la trame de ce qu'il a fait. Et on réajuste un petit peu pour notre territoire, mais les démarches sont à peu près les mêmes.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** la création du Conseil Communautaire de la Jeunesse

Monsieur Bernard GOUIN met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT
DEL N°2025/112

En fait cette création avait déjà été prise mais sur un poste non-permanent que l'on passe en permanent jusqu'à agent de maîtrise. C'est un poste mutualisé pour la Ville de Bonneval pour les espaces verts.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ADOPTER** la proposition et de modifier le tableau des emplois.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des voix avec 38 voix Pour et 1 Abstention (M. D.Legrand – Le Gault St Denis)

MODIFICATION N°1 DES TITRES RESTAURANTS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT
DEL N°2025/113

Les titres restaurant ont été mis en place l'année dernière, c'était une expérience, Les agents sont contents de cette possibilité de titre restaurant donc nous restons sur une valeur faciale de 8 euros avec une participation de la collectivité à hauteur de 50%, le reste à charge pour l'agent et toujours aussi sur l'attribution de manière forfaitaire à hauteur de 10 titres par agent et par mois.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** les modifications n°1 du règlement des titres restaurant.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Joël BILLARD

1/ Nous avons la possibilité de faire venir à Bonneval le bus numérique qui est déjà venu plusieurs fois sur Bonneval.

Là on a cette possibilité de demander au niveau de la COM COM si vous êtes intéressé par commune pour que des personnes seniors puissent venir sur ce bus numérique pour tout ce qui est informatique. Donc c'est 2 jours, en demi-journée ou en journée complète sur inscription c'est subventionné à 100% donc c'est complètement gratuit.

Il y a les la, l'assurance retraite, la Percept, la MSALGAO, la MSA et puis le Conseil Départemental.

Pour se mettre à jour au niveau numérique même les gens qui n'y connaissent rien ça peut, ça peut aller du B.A.BA mais ça peut aller jusqu'à se connecter au niveau de tout ce qui est administratif, transmettre des photos, etc...

Les fois où on a fait venir ce bus à Bonneval ça a très bien marché, c'est intéressant. C'est un bus qui peut contenir 12 personnes connectées. Si vous êtes intéressé, Sophie a quelques documents.

Les dates : 6 novembre et 4 décembre.

2/ Il y aura un conseil communautaire en octobre pour les ressources humaines car les grilles d'évaluation pour les entretiens individuels ont été changées, il y a aussi la mise en place CIA qui existe déjà mais dont il a fallu revoir à la suite de remarques de la Cour des comptes et surtout la façon de noter les agents.

Des points qui devront être délibérés après la réunion de CST qui se tiendra le 15 septembre prochain et avant le début des entretiens individuels qui doivent se terminer avant le 31 décembre 2025 pour une mise en place dès janvier 2026.

3/ n'oubliez pas cultivons l'eau le 12 et le 13 animation qui se fait avec la chambre d'agriculture. le vendredi 12, si les écoles veulent venir, elles seront les bienvenues.

4/ autre date à retenir, le 18 septembre c'est le rapport d'activité, il ne faut pas l'oublier, c'est important. C'est important d'être présent quand même parce que c'est là que l'on relate un peu tout ce qui s'est passé dans l'année...Et puis les conseillers municipaux, leurs agents et secrétaire de mairie sont invités donc essayez de leur dire de venir parce qu'après quand ils disent qu'ils ne sont pas au courant, ils n'ont qu'à venir.

Et je vous rappelle qu'à chaque fois que l'on va dans une commune, tous les conseillers municipaux peuvent venir.

C'est une séance publique, ça serait bien que les conseillers municipaux non communautaires puissent participer parce que c'est vrai que ça leur donnerait un peu la vie de la Comcom.

Joël BILLARD

Puisqu'on est en période de réserve électorales, il y a des choses qu'on peut plus dire. Il ne faut pas dire qu'un tel projet va sortir. S'il sort et qu'on veut l'inaugurer dans la foulée, c'est bien. Je prends l'exemple du rond-point sur la zone d'activité, s'il est fini fin novembre, on peut l'inaugurer dans la foulée si on veut l'inaugurer en janvier, février, c'est hors de question parce que ce n'est pas normal, Donc il faut être très vigilant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le secrétaire de séance,
Éric JUBERT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS

Le Président,
Joël BILLARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS